

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant le Compte de Gestion 2019 du Comptable Public transmis par les services de la Trésorerie,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Point n° 3 : Approbation du Compte Administratif 2019

Rapporteur : Franck DIEDLER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du Compte de Gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2019,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Trésorier,

Vu les résultats dégagés du Compte de Gestion 2018 et repris dans les résultats reportés du Compte Administratif 2019,

Vu le Compte Administratif 2019 présenté par le Président du Conseil d'Administration,

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2018) + 1 603,11 €

Pour 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 4 112,46 €

Recettes de fonctionnement : 3 378,50 €

Résultat de l'exercice : - 733,96€

Résultat de clôture de l'exercice (2019) : + 869,15 €

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 sont identiques,

Conformément au CGCT, M. Franck DIEDLER quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil d'Administration désigne Gisèle GLACET, Présidente du Conseil d'Administration.

Le Centre Communal d'Action Sociale approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 qui se présente ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2018) + 1 603,11 €

Pour 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 4 112,46 €

Recettes de fonctionnement : 3 378,50 €

Résultat de l'exercice : - 733,96€

Résultat de clôture de l'exercice (2019) : + 869,15 €

M. Franck DIEDLER revient et reprend la Présidence du Conseil d'Administration.

Point n°4 : Affectation du résultat 2019

Rapporteur : Franck DIEDLER

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2019 du Trésorier et s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'Ordonnateur et le Comptable Public,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du CCAS de procéder à l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 869,15 € au 31/12/2019,

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat en report à nouveau créateur pour 869,15 €.

Point n°5 : Tarif de la sortie bowling et ESCAPE HUNT

Rapporteur : Michelle GUYOT

Une sortie bowling et ESCAPE HUNT a été proposée aux enfants de 11 à 17 ans de la commune le 18 juin 2019.

Un enfant, ne répondant pas à l'âge fixé, a participé à cette sortie.

Il est demandé une participation de 27,00 € TTC par enfant ne répondant pas à l'âge fixé pour cette sortie.

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les tarifs de la sortie bowling et ESCAPE HUNT,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'unanimité :

- De fixer la participation à la sortie bowling et ESCAPE HUNT à 27,00 € TTC par enfant ne répondant pas à l'âge fixé.

La séance est levée à 22h00.